

## PROPOSITION DE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

**Nombre de membres en exercice : 19**  
**Nombre de membres présents : 14**  
**Absents excusés ayant donné procuration : 02**  
**Absent : 03**

### **Date de la convocation : 21 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **vingt-neuf septembre**, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de MONS, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

### **14 membres étaient présents :**

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA ;

### **02 membres absents ayant donné procuration**

Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;  
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Elodie AUMONIER ;

### **03 membre était absent**

Malika BAREIL ; Anne DEVIGNOT ; Pascal NICOLAS ;

**Secrétaire de séance : Maryse CEREDE**

## **DELIBERATION N° 44/2022 RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE : MODIFICATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT**

### **Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST**

Monsieur le rapporteur rappelle que dans le cadre de l'opération d'aménagement « Cœur de village », la commune de Mons envisage de procéder à la restructuration et à l'extension de son groupe scolaire. En l'absence de compétence dans ce domaine, la commune a délégué, dans le cadre d'une convention, la maîtrise d'ouvrage à Toulouse Métropole.

L'estimation prévisionnelle de l'opération a été initialement fixée à la somme globale de 2 000 000 € HT soit 1 941 747,57 € HT hors rémunération du mandataire pour un montant estimé de travaux de 1 450 000 € HT (valeur mois Septembre 2021).

Pour rappel, les caractéristiques techniques du programme sont les suivantes :

- construction d'un bâtiment de 810 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ en R+1 avec les salles de classe à l'étage.
- intégration au bâtiment en rez-de-chaussée d'une grande salle plurivalente, également accessible de l'extérieur, pour les activités des enfants sur le temps scolaire et pour des activités associatives du Village en dehors des heures d'école.

Cette construction neuve comme la restructuration sont attendues pour la rentrée 2024 en lien également avec le calendrier du projet d'aménagement urbain du cœur de village.

Afin de faire appel encore davantage aux énergies renouvelables, réduire les coûts de consommation énergétique du bâtiment et atteindre le niveau de performance E4C1, la municipalité a choisi d'avoir recours à l'option d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, sur le toit du bâtiment scolaire.

Vu la délibération 22/2021 du 27/05/2021 relative à l'approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Mons et Toulouse Métropole ;

Vu la délibération 35/2021 du 02/09/2021 relative à la désignation du jury du concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération 51/2021 du 03/12/2021 relative à la modification du coût prévisionnel des travaux HT ;

**Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal décide de :**

Modifier le montant prévisionnel des travaux de l'opération restructuration et extension du groupe scolaire de 1 450 000 € HT-valeur septembre 2021 à 1 510 000 € HT-valeur septembre 2021.

**VOTE : Unanimité**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 29/09/2022

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :